

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°006/C.BO

REGION DE LOUGA

Bandègne Ouolof, le 31 août 2022

DEPARTEMENT DE KEBEMER

ARRONDISSEMENT DE NDANDE

COMMUNE DE BANDEGNE OUOLOF

### DELIBERATION

Portant examen et vote du compte administratif 2021

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivité Locales,

Vu le procès-verbal N°01/AND/SP du 19 février 2022 d'installation du Maire de la Commune de Bandègne Ouolof et de ses adjoints,

Vu le rapport de présentation du maire,

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en sa séance du 31 août 2022.

### DELIBERE

**Article premier** : est adopté à l'unanimité des 33 **conseillers présents** le compte administratif 2021.

**Article 2** : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

### Ampliation :

- Sous-Préfet de Ndande
- Percepteur Kébémér
- Archives Mairie